



AUTORISATION PARENTALE

BOUM Déguisée du 14 février 2026



Limite des inscriptions : **[10 février]** – A partir du **[CE1]** - GRATUIT

L'autorisation parentale est à déposer à l'école ou en mairie.

Je soussigné(e), M. ou Mme

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mél. :

AUTORISE mon enfant : classe de : à participer à la boum déguisée.

AUTORISE la prise de photographies et de films de mon enfant dans le cadre de cette sortie. ☐ OUI ☐ NON

AUTORISE la diffusion des photographies et films de mon enfant sur les supports suivants :

☐ Sur le bulletin municipal papier mis en ligne sur le site web de la commune ☐ dans la presse locale

Mon enfant est autorisé à rentrer seul ? ☐ OUI ☐ NON

Remarques (facultatif) : Indiquez ci-dessous les informations que vous jugez utiles de nous transmettre (allergies...)

☐ J'accepte que les informations relatives aux données de santé fassent l'objet d'un traitement par la commune de La Roche-Jaudy.

Les informations recueillies par la commune de La Roche-Jaudy sont nécessaires à l'exécution d'une mission de service public. Elles font l'objet d'un traitement aux fins de la gestion de l'organisation de la sortie en cas de modification ou d'information complémentaire.

Les informations seront conservées pendant une durée de trois mois maximum à compter de la date de la sortie. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont la commission Jeunesse (organisation de la sortie) et le service Accueil (gestion des inscriptions).

La commune de La Roche-Jaudy pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement à la prise de vue et à la diffusion des images de votre enfant. À noter que le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de la commune de La Roche-Jaudy par courrier postal à Mairie de La Roche-Jaudy, place du poullet, La Roche-Derrien, 22450 La Roche-Jaudy ou par mail à accueil@larochejaudy.fr.

Le délégué à la protection des données de la commune est joignable à l'adresse suivante : cil@cdg22.fr.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Fait à, le

Signature